

Evaluation scientifique

Par Eric MEUNIER

Publié le 23/01/2004

Saisi par le gouvernement français, avant le vote européen (cf. page 2), l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) a réitéré pour la troisième fois de sérieuses réserves sur le maïs Bt11 de Syngenta résistant aux insectes et au glyphosate. L'AFSSA estime que les essais conduits sur des animaux par Syngenta sont insuffisants et "qu'en toute rigueur, afin d'éliminer la possibilité d'effets inattendus, il conviendrait d'évaluer l'impact d'une consommation régulière de maïs doux portant l'événement de transformation Bt 11 par une étude de toxicité / tolérance chez le rat ou une étude de tolérance / alimentarité chez un animal d'élevage (par exemple le poulet en croissance)". Des essais ont été conduits sur des animaux, mais uniquement pour la variété de maïs "grain" Bt 11, et non sur le maïs doux qui serait effectivement consommé par l'homme. Techniquement parlant, les experts estiment que les "différences génétiques entre les deux variétés, le maïs grain et le maïs doux, se traduisent par des différences notables, notamment dans le métabolisme des sucres [pouvant induire] des effets inattendus (...) qui ne peuvent être écartés". L'AFSSA souhaiterait donc que des animaux soient nourris avec le maïs doux qui serait consommé par l'homme, par exemple des rats pendant 90 jours et des poulets (animal d'élevage) pendant 42 jours. Cet avis a été suivi par le représentant de la France lors du vote du 8 décembre pour refuser l'autorisation du maïs Bt11 (cf. page 2).

Adresse de cet article : https://infoogm.org/article_journal/evaluation-scientifique/